

THE
QUEBEC
GAZETTE.

L A
GAZETTE
D E
QUEBEC.



THURSDAY, NOVEMBER 27, 1788.

JEUDI, le 27 NOVEMBRE, 1788.

A short Account of the PELEW Islands.

FROM THE POLITICAL AND LITERARY MAGAZINE FOR AUGUST, 1788.

THE PELEW Islands, for which the Ariel sloop is now fitting out at Portsmouth, are a chain of small islands, situated on the 7th degree of North lat. and about the 135th degree of East long. from London. These islands were heretofore imperfectly noticed by some ships making the Eastern passage from China; but the first Europeans that ever landed there were doubtless the crew of the Antelope, Capt. Wilson, a packet belonging to the East-India Company, which was wrecked here in August, 1783, on her passage from China. The captain and crew, consisting of about 30 English, got on shore upon a raft. They found the natives of a deep copper colour, with no kind of covering on their bodies whatever; yams, cocoa-nuts, and fish, almost their only food; and water, sometimes sweetened with the sugar cane, their only drink; but with dispositions so good and generous, as would adorn the human character in its most improved state. They have a regular form of government, which was exerted in restoring to the unhappy sufferers whatever the canoes that went out to the wreck had brought away. They furnished them with a constant supply of such provisions as the island afforded, and treated them with every mark of courtesy and kindness.

A very singular circumstance much facilitated the intercourse between our countrymen and the natives; a Malay, who some time before was cast away upon this island, had acquired the language, and it happened that one of the Antelope's men was a native of Bengal and spoke the Malay tongue, by which means a ready communication was maintained on both sides; in the whole course of which, these untutored children of nature uniformly shewed themselves possessed of every virtue that could grace humanity; they were in their sentiments just, generous, and benevolent; in their habits, temperate, laborious, cheerful, cautious of intrusion, and courteous even to politeness. They appeared always void of suspicion; in moments of danger, firm and fearless; patient under misfortunes, and in death resigned.

After three months stay on this island, the carpenter, having fortunately preserved his tools from the wreck, our countrymen were enabled by the most persevering toil, but still more by the beneficence, the forbearance, and the integrity of the natives, to build a vessel out of the fragments of the wreck, in which they sailed to China, and thence got a passage home. A short time before their departure, the King of Pelew requested Capt. Wilson to take with him his second son to England, expressing a patriotic hope that he would acquire many things which, at his return, would greatly benefit his native country. This youth, who added to an active and penetrating mind the most ingenuous and endearing manners, fell a victim to the small pox, at the age of twenty years, at the house of Capt. Wilson, a few months after they arrived in London. In the extremity of his last illness, he made use of these words to a person who came over with him. "When you go to Pelew, tell Abba Thulle that his son take much drink to make small pox go away, but he die;—that the Captain and mother, (meaning Mrs. Wilson,) very kind;—all English very good men; was much sorry I could not speak to the King my father the number of fine things the English had got."

The wreck of the ANTELOPE, off these islands, has been the means of discovering to us a New World, or set of human beings; who, though of an uncultivated nature, yet differing from what is commonly termed Savages; for, instead of being wild and brutal, their conduct to the English, during their stay upon the island, appears to have been humane and generous, as they sympathized with the distresses of the unfortunate, by rendering every assistance in their power—they felt our people were distressed, and perceiving it, thought it a duty incumbent on them to relieve—it was not that worldly munificence which bestows and spreads its favours with an eye to retribution—it was the pure emotions of native benevolence.

Their persons are stout and well proportioned, above the middling stature—their complexions are of a far deeper colour than what is understood by the Indian copper, but not black—their hair is long and flowing, rather disposed to curl, which is mostly formed into one large loose curl round their heads—the men go entirely naked, and the women with a very slight covering—both are tattooed, or as they call it, *melgathed*, which operation takes place at an early age.

Their teeth are blackened by means of a dye, which is applied to them for five days successively, before the intended purpose is completed. Their marriages are simply a mutual contract between the sexes, which is held inviolate: A plurality of wives is allowed, but they have seldom more than two.

They have no established religion, but seem to possess an innate confidence of the efficacy of virtue, and the temporal advantages arising from moral rectitude.

V E N I C E, AUGUST 13.

THE Chevalier Emo, commander in chief of the Venetian fleet, composed of 16 ships, from 84 to 60 guns each, and a number of frigates, has left Corfou on his way to Malta, to join Admiral Condulmar, who is arrived there with his division, without preventing in its cruise,

Relation brève des ISLES de PELEW.

TIRE'E DU MAGAZIN LITERAIRE ET POLITIQUE POUR AOUT, 1788.

LES Isles de Pelew pour lesquelles s'équipe maintenant le bateau Ariel à Portsmouth, sont une chaîne de petites îles situées sur le 7^{me} degré de latitude Nord, et environ le 135^{me} degré de longitude Est de Londres. Quelques vaisseaux venant de la Chine par le passage Oriental n'avoient fait que peu d'attention à ces îles; mais les premiers Européens qui y débarquèrent furent sans doute l'équipage de l'Antelope, Capt. Wilson, paquebot appartenant à la compagnie des Indes Orientales, qui y fit naufrage dans le mois d'Août, 1783, en venant de la Chine. Le Capitaine et l'équipage, consistant en environ 30 Anglois, débarquèrent sur un radeau. Ils trouverent les natifs d'une couleur de cuivre foncée, et tout-à-fait nus. Ils ne vivoient presque de yams; de cocos et de poisson; et leur seul boisson étoit de l'eau quelques fois sucrée avec de la cane à sucre. Leur caractère étoit d'une bonté et d'une générosité qui feroient honneur à l'humanité dans son état la plus civilisé. Ils ont une forme régulière de gouvernement, qui se manifesta en rendant aux naufragés tout ce que les canots qui allèrent au navire en avoient apporté. Ils leur fournirent toujours les provisions que l'île produisoit, et les traitèrent avec toutes les marques de bonté et d'affection.

Une circonstance très singulière facilita beaucoup la communication entre nos gens et les natifs: Un Malay, qui quelque tems auparavant avoit été jetté sur cette île en avoit appris la langue, et il se trouvoit dans l'équipage de l'Antelope un homme natif de Bengal qui parloit la langue Malaise; ce fut par ce moyen que la communication fut maintenue de part et d'autre. Pendant tout le tems que nos gens restèrent parmi eux, ces insulaires, simple enfans de la nature, firent constamment paroître toutes les vertus qui peuvent orner l'humanité. Leurs sentimens étoient justes, généreux et bienveillans; ils étoient tempérans, laborieux, de bonne humeur, évitèrent soigneusement de s'ingérer dans les affaires d'autrui, et font d'une extrême politesse. Ils paroissoient toujours sans défiance; dans le danger serans et intrepides; patients dans le malheur et résignés à la mort.

Après un séjour de trois mois sur cette île le charpentier ayant heureusement préservé ses outils du naufrage, nos gens furent en état, avec un travail persévérant, et plus encore par la bienfaisance, l'indulgence et la probité des natifs, de bâtir un petit bâtiment avec les débris du naufrage, dans lequel ils partirent pour la Chine, et de là trouverent un passage pour revenir en Angleterre. Peu de tems avant leur départ le Roi de Pelew pria le Capitaine Wilson d'emmener son second fils avec lui en Angleterre, témoignant qu'il eseroit qu'il apprendroit des choses qui à son retour seroient très utiles à sa patrie. Ce jeune homme, qui à un esprit actif et pénétrant, joignoit les mœurs les plus ingénues et les plus aimables, mourut de la picote à l'âge de 20 ans dans la maison du Capitaine Wilson, quelques mois après être arrivé à Londres. Dans le plus fort de sa dernière maladie il disoit à une personne qui étoit venue avec lui, "Quand vous irez à Pelew, dites à Abba Thulle que son fils boit beaucoup pour faire passer la picote, mais qu'il meure;—que le capitaine et sa mère (voulant dire Madame Wilson) avoient beaucoup de bonté; que tous les Anglois étoient de bonnes gens, et qu'il étoit bien fâché de ne pouvoir dire à son pere le nombre de belles choses qu'avoient les Anglois."

Le naufrage de l'Antelope nous a procuré la découverte d'un nouveau monde ou plutôt d'une nouvelle espèce d'hommes, qui sans autre éducation que celle de la simple nature, ne sont cependant point ce que l'on appelle ordinairement sauvages; car loin d'en avoir la férocité et la brutalité, leur conduite envers les Anglois tant qu'ils ont été sur l'île, semble avoir été humaine et généreuse, car ils sympathisoient à leur malheur en leur donnant tous les secours possibles. Ils voyoient que nos gens étoient en détresse, et crurent qu'il étoit de leur devoir de les secourir, non pas par cette munificence qui répand ses favours dans la vue d'une rétribution, mais par le pur effet des sentimens naturels de bienveillance.

Les habitans de cette île sont robustes et bien proportionnés; ils sont au-dessus de la moyenne taille. Ils ont le teint plus brun que ce que l'on entend par la couleur de cuivre des Indiens, mais non pas noir. La plupart portent leurs cheveux, qui sont longs, épais et tant soit peu disposés à friser, retrouffés en une grande boucle lâche autour de la tête. Les hommes vont tout-à-fait nus, et les femmes se couvrent légèrement. Les uns et les autres sont *tattooed* ou *melgathed*, opération qu'ils font dès le bas âge.

Ils se noircissent les dents avec une teinture qu'ils y appliquent durant cinq jours de suite. Leurs mariages ne sont qu'un simple contrat mutuel entre les deux sexes lequel est inviolable. La pluralité des femmes est permise, mais ils en ont rarement plus de deux.

Ils n'ont point de religion établie, mais il semble qu'ils ont une confiance innée dans l'efficacité de la vertu et des avantages temporels qui dérivent de la droiture morale.

V E N I S E, 13 AOUT.

LE Chevalier Emo, commandant en chef de la flotte Venitienne, composée de 16 vaisseaux, depuis 84 jusqu'à 60 canons chaque, et plusieurs frégates, est parti de Corfou pour Malte, afin de joindre l'Amiral Condulmar, qui y est arrivé avec sa division, sans avoir empêché dans sa

the Tunisians from taking three valuable prizes of our trade, estimated worth sixty thousand sequins. However, it is now said, that it has been agreed in the Prégadi, (Council) notwithstanding the heavy expence already incurred, to grant a further sum of 40,000 sequins to the Tunisians to purchase peace, which it is asserted, has been managed by the Porte, and is to be concluded by Mr. Condulmar.

Hague, August 25. The troops of the Duke of Mecklenburgh, to the amount of 1,200, taken into the pay of this Republic, arrived in the Dutch territory on Tuesday last, and immediately marched to Bois-le-duc, where they are to remain in garrison.

L O N D O N, September 1.

Extract of a letter from Vienna, August 16.

“General Fabri has found it expedient to retreat towards Stojestia, where he waits for a reinforcement of Russian troops, which, it is expected, will consist of four divisions of cavalry, and three divisions of infantry, besides 400 volunteers. Of this corps the Count de Spleny is to have the command in chief. Fifteen thousand Russians have crossed the river Pruth, and posted themselves in the neighbourhood of Iswor. It is supposed they will join the Count de Spleny, in order to act with him against the numerous corps of Turks and Tartars on the side of Jassay.”

It is certain that the Grand Vizir has passed Vidin, at the head of 60,000 men, four thousand of which he detached to Orsova, which is not far distant from the Austrian head-quarters.

A quantity of building materials are now shipping at the Ordnance Wharf at Woolwich, for the West India Islands, where the fortifications are repairing, and additions making in several places so as to put them in the most complete defence.

The Court of Copenhagen covers all its measures with the impenetrable veil of mystery; and what its real intentions are, with respect to Sweden, are known only to the Cabinet Ministers. Thus much, however, is certain, that the Prince Royal of Denmark is preparing for some important expedition; but whether by sea or land, the Public are completely in the dark. It is thought, however, that it will be by land, from the profession of some of those who are to compose the suite of his Royal Highness.

S W E D I S H W A R.

Sept. 4. By an authentic account of the operations of the Swedes, dated at the Head Quarters at Louisa, on the 11th of August last, and giving a full detail of their proceedings from the 19th of July, the most important of which is, that the Swedes had been reinforced by 6,000 men, but that they were terribly distressed for want of forage—that General Siegroth had made an attack on Fredericksham; but the commander of it having made a disposition to burn the environs and blow up all the magazines, the General thought it best to retire.

Several skirmishes had taken place in which the Swedes were masters.

On the 4th of August, sixty Russian prisoners were brought in, and on the following day the body of guards of the King went to the army on the frontiers.

The King moved also his left wing to Likala, and his right to Hogfors. And thus all matters stood when the latest accounts came away.

The patrols sent out by the King of Sweden's army behave with uncommon courage; by the latest advices from thence we learn, that nine Swedish soldiers had surrounded and taken prisoners a body of sixty Russians—this may be depended on.

There are in Russia two very considerable trains of artillery, one of them is placed in the Ukraine, frontier to the Tartars and Turks, the other on this side of the empire, within reach of new conquests. The fortified places are besides abundantly provided with cannon and each battalion has two field pieces and a mortar. In 1740, they could reckon in Russia twenty thousand pieces of cannon, and that number has since greatly increased. The matrosses are as brave a body of men as they are fine in appearance, their uniform is red and black, with gold button holes. It is to a Scotchman named Bruce, that the empire is indebted for the good order which now reigns in the artillery and the schools of fortification.

The Ambassadors from Tippoo Saib, the chief of the Mysore country in India, are now travelling about France to see every thing that is curious. The middle of next month they will take leave, and return to their own country. The expences of this visit are said to be defrayed by France. If so, some profound business is in agitation by the French Court relative to the politics of India.

Q U E B E C, November 27.

Last Friday evening Christopher Hervey, James Jewell and Beven, concerned in running away with the schooner Peggy, mentioned in former papers, were apprehended near this city, and after an examination before Justice Aylwin, were committed to gaol for further trial.

T O T H E P R I N T E R.

ALL mankind, in a greater or less degree, are slaves to habit. I confess I feel its influence. In proportion as we allow reason and candour a share in forming new opinions or in the estimation of old ones, shall we find ourselves emancipated from the dominion of error and the prejudices of education.

It is surprising to find, on the same continent and in districts contiguous to each other, the inhabitants differing so widely in most of their customs—in one part of the same country you will see the farmer tilling his ground with horses, in another oxen are preferred—in one with a plough with one handle, in another, the farmer, equally intelligent in every thing else, would scarcely eat the bread made from the wheat raised in his fields, if not first tilled with a plough with two handles. In some districts the ox is made to draw by the horns and in others by the neck. In this province the cariole and train have heretofore been constructed with low runners and drawn by cross bars falling under the fore part of the runners—on the mountains, which give name to a neighbouring state, and in every other part of America, sleighs and sleds are otherwise constructed, the runners are from nine to twelve inches high and are drawn by cross bars or hooks made fast to the upper part of the runners.

To all these habits the respective inhabitants of the several districts seem equally wedded—the New Yorker to his plough with one handle and the Bostonian to his with two, &c. Had reason and common sense been fairly consulted, a decision founded in truth, might have been justly expected, and many inconveniences avoided—either the husbandry with horses or with oxen—the plough with one handle or the plough with two—the ox drawing by the horns or by the neck—the sleigh and sled of Vermont and New-York or the cariole and train of Canada would have been pronounced best, most convenient and most useful—and if so in any one of these districts, why not in all?

Under the influence of these local, and I may add, national partialities (and I confess, having spent my whole life in this province, I was an implicit devotee to its customs) I took a journey the last winter into Vermont, New-York, &c.—the snow was generally about four feet deep—in all parts of that country, thro' which I passed, I found the roads perfectly smooth and even, not a cahot to be seen—the travelling safe and pleasant—sleighs and sleds, constructed after the manner of that country, some drawn by two horses abreast and some by one, were constantly passing in all directions, and up and down hills far exceeding in height and steepness any I had seen in this province—the horses were found sufficient, whether double or single, to resist and hold back the same load down, which they were able to draw up the hills.

croisiere les Tunisiens de prendre trois de nos vaisseaux marchands richement chargés, estimés valoir soixante mille sequins. On dit néanmoins actuellement, qu'on est convenu dans le Prégadi (ou conseil) nonobstant les grandes dépenses que l'on a fait, d'accorder encore une somme de 40,000 sequins aux Tunisiens pour acheter la paix, laquelle, à ce qu'on assure, a été négociée par la Porte, et doit être conclue par Mr. Condulmar.

La Haie, 26 Août. Les troupes du Duc de Mecklenbourg, au nombre de 1,200, prises à la solde de la République, arrivèrent sur les territoires de la Hollande Mardi dernier, et se mirent aussitôt en marche pour Bois-le-Duc, où elles doivent rester en garnison.

L O N D R E S, 1 Septembre.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 16 Août.

“Le Général Fabri a jugé à propos de se retirer vers Stojestia, où il attend un renfort de troupes Russiennes, qui, à ce que l'on espère, consistera en quatre divisions de cavalerie et trois d'infanterie, outre 400 volontaires. Le Comte de Spleny doit avoir le commandement en chef de ce corps. Quinze mille Russiens ont traversé la rivière Pruth, et se sont postés dans les environs d'Iswor. On suppose qu'ils joindront le Comte de Spleny, pour agir conjointement avec lui contre le nombreux corps de Turcs et Tartares qui est du côté de Jassay.”

Il est certain que le Grand Vizir a passé Vidin à la tête de 60,000 hommes, dont il a envoyé quatre mille à Orsova, qui n'est pas éloigné des quartiers généraux Autrichiens.

On est maintenant après embarquer une quantité de matériaux de bâtisse au quai de l'artillerie à Woolwich, pour les Isles des Indes Occidentales, où l'on répare les fortifications; et l'on fait des additions en différens endroits de manière à les mettre dans l'état de défense le plus complet.

La Cour de Danemarck couvre toutes ses mesures du mystère le plus impénétrable; il n'y a que les ministres du Cabinet qui sachent ses intentions réelles relatives à la Suède. Il est cependant certain que le Prince Royal de Danemarck se prépare à quelque importante expédition; mais le public ignore absolument si c'est par mer ou par terre. On pense néanmoins que ce sera par terre, à cause de la profession de quelques-uns de ceux qui doivent composer la suite de son Altesse Royale.

G U E R R E S U E D O I S E.

Le 4 Septembre. Nous apprenons par une relation authentique des opérations des Suédois, datée des quartiers généraux à Louisa le 11 Août dernier, laquelle donne un détail entier de leurs procédés depuis le 19 de Juillet, que les Suédois avoient été renforcés de 6,000 hommes; mais qu'ils étoient terriblement en détresse par manque de fourage—que le Général Siegroth avoit attaqué Fredericksham; mais que le commandant de cette place ayant fait une disposition pour brûler les environs et faire sauter tous les magasins, ce général avoit jugé à propos de se retirer.

Ils y avoient eu plusieurs escarmouches dans lesquelles les Suédois avoient eu le dessus.

Le 4 d'Août soixante prisonniers Russiens furent amenés, et le lendemain le corps des gardes du Roi se rendit à l'armée sur les frontières.

Le Roi fit aussi marcher son aile gauche à Likala, et sa droite à Hogfors. Toutes choses étoient dans cette situation lorsque les derniers avis sont venus.

Les patrouilles envoyées par l'armée du Roi de Suède se comportent avec un courage extraordinaire; par les derniers avis de cet endroit nous apprenons, que neuf soldats Suédois avoient entouré et fait prisonniers un corps de soixante Russiens—On peut se fier sur la vérité de ce rapport.

Il y a en Russie deux trains considérables d'artillerie, dont un est placé dans l'Ukraine, qui est frontière des Tartares et des Turcs, l'autre de ce côté de l'Empire à portée de nouvelles conquêtes. Les places fortifiées sont d'ailleurs constamment munies de canon, et chaque bataillon a deux pièces de campagne et un mortier. En 1740 on pouvoit compter en Russie vingt mille pièces de canon, et ce nombre a beaucoup augmenté depuis. Les corps d'artillerie sont aussi braves qu'ils ont bonne mine; leur uniforme est rouge et noir avec des boutonnières d'or. C'est à un Ecossois nommé Bruce que la Russie est redevable du bon ordre qui régné à présent dans l'artillerie et les écoles de fortification.

Les Ambassadeurs de Tippoo Saib, chef du pais de Mysore dans l'Inde, voyagent maintenant en France, pour voir tout ce qu'il y a de curieux. Dans le milieu du mois prochain ils prendront congé et retourneront dans leur pais. On dit que les dépenses de cette visite seront défrayées par la France. Si cela est, quelque affaire de conséquence est en agitation par la Cour de France relativement à la politique de l'Inde.

Q U E B E C, 27 Novembre.

Vendredi dernier au soir Christopher Hervey, James Jewell et Beven, qui s'étoient enfuis avec la goelette Peggy, mentionnée dans des papiers précédens, furent arrêtés près de cette ville, et après avoir été examinés devant Mr. Aylwin, Commissaire de paix, ils furent emprisonnés pour que leurs procès soient faits.

A L' I M P R I M E U R.

Les hommes sont tous plus ou moins esclaves de l'habitude. J'avoue que j'en conçois la force; mais il faut aussi convenir que nous nous tirons de la tyrannie de l'erreur et des préjugés de l'éducation en proportion de l'usage que nous faisons de notre raison et de notre ingénuité, en formant de nouvelles opinions ou en jugeant des anciennes.

Il est surprenant de voir sur le même continent et dans des districts contigus, les habitans différer si grandement dans la plupart de leurs coutumes. Dans une partie du même pais on voit le laboureur labourer son champ avec des chevaux, dans une autre on préfère les bœufs; à on se sert d'une charue à un seul manche; ici le laboureur également intelligent en toute autre chose, auroit peine à se résoudre à manger du pain fait avec du bled qui n'auroit pas poussé dans un champ labouré avec une charue à deux manches. Dans certains endroits on attèle les bœufs par les cornes, en d'autres par le cou. Les carioles et trains ont jusqu'à présent été construits en cette Province avec des membres bas, tirés par des mennoires embarrées fixées sous le devant des voitures; dans toutes les autres parties d'Amérique, les trains et trainsaux sont différemment construits, les membres ont depuis neuf jusqu'à douze pouces de haut, et sont tirés par une barre en travers ou des crochets attachés sur le bout des membres.

Les habitans des différentes parties sont également attachés à ces coutumes; le New-Yorkois à sa charue avec un manche, le Bostonois à la sienne qui en a deux, et ainsi du reste. Si on eut consulté la raison et le sens commun, on eut pu raisonnablement espérer une décision fondée sur la vérité, et évitée beaucoup d'inconvéniens. On auroit déclaré meilleure, plus commode et plus utile, soit la méthode de labour avec des chevaux ou avec des bœufs, la charue à un ou deux manches, les bœufs attelés par les cornes ou par le cou, les trains et trainsaux de Vermont, de la Nouvelle-York, ou les carioles et trains de Canada; et pourquoy ce qui est bon dans un de ces districts, ne le seroit-il pas dans tous?

Sous l'influence de ces locales, l'on peut même dire, nationales partialités (et comme j'ai passé toute ma vie dans cette province, j'étois absolument pré-occupé en faveur de ses usages) je fis un voyage l'hiver dernier dans les Etats de Vermont, de la Nouvelle-York, &c. Quoiqu'il y eut généralement quatre pieds de neige dans tous les endroits où je passai, les chemins étoient parfaitement unis et doux; on n'y voyoit pas un cahot; on y voyageoit avec sûreté et agrément. Les trainsaux et trains construits à la manière de ce pais là, tiraient les uns par deux chevaux de front, d'autres par un, passaient constamment de tous côtés, montoient et descendoient des côtes beaucoup plus rapides et plus hautes que celles que j'avois

Facts are stubborn—I was convinced and have much satisfaction in the anticipation, that, in this my native country, the cariole and train, constructed and drawn as formerly, will now, in obedience to a late wise Ordinance, be given up, and the sleigh and sled constructed, as in Vermont, &c. be introduced in their stead and handsomely adopted by my Countrymen.

Vicinity of QUEBEC, Nov. 20, 1788.

HABITANT.



LIST of Persons who have produced

Certificates of their Capacity from the Commissioners appointed by His Excellency the Right Honorable GUY LORD DORCHESTER for the District of Montreal, to examine all such persons as are desirous of obtaining the Governor's Licence to practise Physic, Surgery, or Midwifery in the Province of Quebec, as required by the Ordinance of the last Sessions, Chap. VIII. And whose Licences will be ready to be delivered to them at the Office of the Secretary's Agent, in the House of Arthur Davidson, Esq; Barrister, in Montreal, on Monday the First of December.

Herman Melchoir Eberts,	of Longueuil,	} In Surgery and Pharmacy.
Robert Jones,	of St. Mary's,	
George Stubenger,	of Boucherville,	} Di to, Ditto.
George Myers,	of S. Mary,	
Jean Ducondu,	of La Valtrie,	} In Surgery, Pharmacy,
John Ferries,	of Berthier,	
Jean Claude Le Houlier,	of Montreal,	} and Midwifery.
Henry Leodel,	of St. Mary,	
John Rowand,	of St. Mary,	} Midwives.
Marie Major, of St. Lawrence Suburb,	Montreal,	
Joséphé Boismenu,	of St. Mary's,	
Marie La Victoire,	of Ditto,	
Catherine Partridge,	of Ditto.	

LIST of Persons who have produced Certificates

since the 6th of November last of their Capacity for the above-mentioned Purpose, District of Quebec. And whose Licences will be ready to be delivered to them at the Secretary's Office, Bishop's Palace, Quebec, on Thursday the 27th Instant.

Francois Potdevin,	of Kamouraska,	} In Surgery and Pharmacy,
Frederick Dohren,	of St. Paul's Bay,	
Josiah Pomeroy,	late of Quebec, now of Montreal,	} under Restriction of calling in Medical Assistance in serious Cases.
		} As an Apothecary under like Restriction.

TO BE SOLD BY AUCTION,

In the Court of Common Pleas held at the Quebec College, to be put up the first time on Friday the 28th of November instant, the second time on Friday the 5th of December next, and lastly, when the adjudication will be made, on Friday the 12th of December aforesaid, at 12 o'clock precisely.

THE immoveable property of the Estates and

Communities of Mr. François Parent, deceased, late cooper in this city, and of Marie Anne Le Gris his first wife, deceased, also of Mr. Jacques Barbeau, deceased, formerly a carpenter, and of the late Marie Magdelaine Manceau, widow of the said Jacques Barbeau and second wife to the said François Parent, consisting of

I. A House situate in the Lower-town of Quebec, of

about 28 feet in front, four stories high on Cul-de-sac street, and two stories on Champlain street, joining on the North side to the heirs Chartier, who have no pretensions to the gable-end or partition wall, and on the South-west side to Mr. George Borne, with whom the gable-end is common. Also the rights of possession and others in a lot on the beach opposite said house on the other side of Cul-de-sac street, which will be explained by the conditions of sale to be lodged in the office of said Court.

II. Another house 24 feet and 8 inches or thereabout

in front, two stories high on Champlain street, with a yard extending on the Cape, joining on the North side to the house hereafter described, which has no right in the end-wall, and on the South-west side to the gable-end of the heirs Chiquet.

III. Another house, about 17 feet in front, two stories

high on said Champlain street, with a yard extending on the Cape, joining on the South side to the end-wall of the house last mentioned, and on the North side to a gable-end possessed jointly with the Representatives of Jean Delisle.

All persons having claims on the said Estates and Communities, by inheritance, legacies or any other right whatsoever, and which are not mentioned and described in the declaration dated the 15th instant and left in the office of said Court; and all such as may have pretensions, by mortgage, bond or otherwise, on any one of the above-mentioned houses and their dependencies, are required to send their declarations thereof, in writing, into the office of said Court before the adjudication. And for further informations, those inclined to purchase, may read the advertisements posted up at the churches and houses, the conditions of sale deposited in the office of the Court, and apply to the subscribed Advocate.

A. PANET.

THE Creditors of NICHOLAS COX, Esq; Lieut.

Governor of Gaspée, are requested to apply to his agent, (Mr. Constant Freeman) to receive a dividend on the several sums due to each.

Quebec, 26th November, 1788.

ALL persons having claims on the Estate of Thomas

Grabame of Quebec, Taylor, are desired to send their Accounts, duly authenticated, to the Subscribers, on or before the first day of January next, that they may receive their respective Dividends, otherwise they will be excluded.

Quebec, 25th November, 1788.

SHOOLBRED & BARCLAY.

DISTRICT of QUEBEC.

BY virtue of a Writ of Execution issued out of his Majesty's Court of Common Pleas for the said District, at the suit of widow Bouchaud against the movable and immoveable property of Elie Lapparre, surgeon in Quebec, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Elie Lapparre, a lot of ground five and twenty feet in front by the depth reaching the top of the Cape, situate on Champlain street in the city of Quebec, on which is erected a stone house two stories high of the same breadth with the said lot, joining on the North-east side to Francis Meurs, and on the South-west side to George Borne, bounded in front by the said Champlain street, and running in depth behind to the top of the Cape: Now I do hereby give notice that I will expose the said premises to sale by public vendue, at the Court-house in the city of Quebec, on Thursday the second day of April next, at eleven o'clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known by JA: SHEPHERD, SHERIFF.

All persons having any claims on the above premises, by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff, at his office in Quebec, before the day of sale.

Quebec, 26th November, 1788.

vu en cette Province. Les chevaux, soit qu'il y en eut deux ou un seul sur une voiture, soutenoient parfaitement bien en descendant la même charge qu'ils pouvoient monter sur les côtes.

Les faits sont des démonstrations irréfutables. Je fus convaincu, et je me rejoins d'avance de ce que dans cette Province, mon pays natal, les voitures d'hiver doivent être changées dans les constructions et la manière de les tirer, en conséquence d'une très-judicieuse Ordonnance; et que l'on introduira l'usage de celles construites comme dans l'état de Vermont et autres endroits.

Dans le voisinage de Québec, le 20 Novembre, 1788.

UN HABITANT.



ISTE de ceux qui ont produit des

certificats de leur capacité de la part des Commissaires établis par son Excellence le Très Honorable GUY LORD DORCHESTER pour le District de Montreal, pour examiner tous ceux qui desireroient obtenir des Licences du Gouverneur pour pratiquer la Médecine, la Chirurgie ou la profession d'Accoucheur dans la Province de Québec, ainsi qu'il est requis par l'Ordonnance de la dernière session, Chap. VIII. et dont les Licences seront prêtes à leur être livrées au Bureau de l'Agent du Secrétaire en la maison d'Arthur Davidson, Ecuyer, Avocat à Montréal, Lundi le

Herman Melchoir Eberts,	de Longueuil,	} En Chirurgie et Pharmacie.
Robert Jones,	de Ste. Marie,	
George Stubenger,	de Boucherville,	} En ditto ditto.
George Myers,	de Ste. Marie,	
Jean Ducondu,	de la Valtrie,	} En Chirurgie et Pharmacie
John Ferries,	de Berthier,	
Jean Claude Le Houlier,	de Ste. Marie,	} et comme Accoucheurs.
Henry Leodel,	de Montreal,	
John Rowand,	de Ste. Marie,	} Sage-femmes,
Marie Major, du faubourg de Montreal,	de Ste. Marie,	
Joséphé Boismenu,	de ditto,	
Marie Lavoisire,	de ditto.	
Catherine Partridge,	de ditto.	

LISTE de ceux du District de Québec qui ont

produit des Certificats de leur capacité depuis le 6 de Novembre dernier pour les fins sus-mentionnées, et dont les Licences seront prêtes à leur être livrées au Bureau du Secrétaire à l'Evêché à Québec, Jeudi le 27 courant:

François Potdevin,	de Kamouraska,	} En Chirurgie et Pharmacie,
Frederick Dohren,	de la Baie St. Paul,	
Josiah Pomeroy,	ci-devant de Québec, à présent de Montreal.	} sous restriction d'appeler à leur secours l'assistance de quelque Médecin dans des cas sérieux.
		} Comme Apothicaire sous la même restriction.

A VENDRE par LICITATION,

En la Cour des Plaidoyers-communs tenante au Collège à Québec, où la vente sera faite le 28 Novembre, la 2de. Vendredi le 5 Décembre prochain, et l'adjudication Vendredi le 12 du même mois, précisément à midi.

LES immeubles des Successions et communautés

du feu Sieur François Parent, ci-devant maître tonnellier en cette ville, et de défunte Marie Anne Le Gris sa première femme, du feu Sieur Jacques Barbeau, ci-devant charpentier, et de défunte Marie Magdelaine Manceau sa veuve décédée, seconde femme du dit Sieur Parent, consistant en:

I° Une Maison d'environ 28 pieds de front à quatre

étages sur la rue du Cul-de-sac Basse-ville de Québec, et à deux étages sur la rue Champlain; joignant du côté Nord aux héritiers Chartier qui n'ont rien au pignon, et du côté Sud-ouest au pignon mitoyen avec le Sieur George Borne. Plus les droits de possession et autres à l'emplacement de grève vis-à-vis la dite maison de l'autre côté de la rue du Cul-de-sac, qui seront expliqués par l'enchère à déposer au greffe.

II° Une autre maison de 24 pieds et 8 pouces ou

environ de front à deux étages sur la rue Champlain, avec la cour allant dans le Cap; joignant du côté Nord à la maison ci-après désignée qui n'a rien au pignon; et du côté Sud-ouest au pignon des héritiers Chiquet.

III° Une autre maison de 17 pieds ou environ de

front à deux étages sur la dite rue Champlain, avec la cour allant dans le Cap; joignant du côté Sud au pignon appartenant à la maison ci-dessus désignée, et du côté Nord au pignon mitoyen avec les représentants de Jean Delisle.

Ceux qui prétendent être héritiers, légataires ou créanciers des dites successions et communautés, qui ne sont pas nommés et qualifiés par la requête en licitation du 15 de ce mois déposée au greffe, ou ceux qui prétendent quelques droits par hypothèque, servitude ou autrement sur chacune des dites maisons et de leurs dépendances, sont requis d'en faire leurs déclarations par écrit au greffe de la dite Cour avant l'adjudication. Et pour de plus amples informations lire les affiches apposées aux Eglises et maisons, les conditions de vente déposées au greffe, et s'adresser à l'Avocat soussigné.

A. PANET.

A VENDRE chez le Sieur CURCHOD,

DANS SA MAISON SOUS LA RUETTE,

De la Morue Seche à 12/6 par Quintal.

TOUS ceux qui ont des prétensions sur la masse

de Thomas Grabame, tailleur de Québec, sont priés d'envoyer leurs comptes, dûment authentifiés, aux soussignés, d'ici au premier de Janvier prochain, afin qu'ils puissent recevoir leurs Dividendes respectives, autrement ils seront exclus.

Quebec, 28 Novembre, 1788.

SHOOLBRED & BARCLAY.

DISTRICT de QUEBEC.

EN vertu d'un Ordre d'exécution émané de la Cour des Plaidoyers communs de sa Majesté, pour le dit District, à la poursuite de Dame veuve Bouchaud, contre les biens meubles et immeubles d'Elie Lapparre, Chirurgien de Québec, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant au dit Elie Lapparre, un emplacement de vingt cinq pieds de front sur la profondeur jusqu'à la Cime du Cap, situé rue Champlain dans la ville de Québec, sur lequel il y a une maison bâtie en pierre à deux étages de la largeur du dit emplacement, tenant d'un côté au Nord-est à François Meurs, d'autre côté au Sud-ouest à George Borne, d'un bout par devant à la dite rue Champlain, et d'autre bout par en face de la profondeur jusqu'à la Cime du dit Cap. Or je donne avis par le présent, que j'exposerai les dites premises en vente publique, à la Chambre d'audience à Québec, Jeudi le second jour d'Avril prochain, à onze heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées par JA: SHEPHERD, SHERIFF.

Si quelqu'un a sur le dit emplacement et maison quelques prétensions antérieures, soit par hypothèque ou autrement, il est par le présent requis d'en donner avis par écrit au dit Sheriff, avant le jour de la vente.

Quebec, 26 Novembre, 1788.

ETIENNE DUCHENOIS, appointed Guardian
 to the vacant estate of Antoine Derosier, deceased, late of Berthier, gives notice to the Public, That he being duly authorized by law to sell the immovable property of the said estate, he will pay away the money arising from the sale thereof on the 24th of December next; such persons therefore as may have claims on the said estate, either by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof to the said Etienne Duchenois, at his house in St. Therese street, at Montreal, within the above-mentioned time, on failure whereof he will avail himself of this advertisement, and proceed to a settlement of the said estate.—*Montreal, 29th November, 1788.*

GENERAL POST-OFFICE
For His Majesty's Provinces in North-America.
 QUEBEC, 13th November, 1788.

A Mail for England will be closed at this Office on
 Monday 8th December at four o'clock in the afternoon; it will be forwarded from Montreal on Thursday the 11th of that month, to be put on board His Majesty's Packet-boat which will sail from New-York for Falmouth on Wednesday the 7th of January next.
 The Packet Postage cannot be received in America; but the Postage from hence to New-York is to be paid at the office where the letters are put in.
 Letters for any part of the Continent of Europe must be sent under cover to a correspondent in London, otherwise they cannot be forwarded from hence.
 HUGH FINLAY, Deputy Post Master General.

ALL persons having any demands on the Estate of
 the late John Macnamara of Berthier, deceased, are hereby requested to send their accounts properly authenticated to the Subscriber, that they may be settled as soon as possible; and all those who are indebted to the said Estate, or to the Estate of Hugh Farries, late of Montreal, deceased, are required to pay their balances respectively to the Subscriber, who is duly authorized to receive the same, as Executor of the last Will and Testament of the said John Macnamara, and Attorney for the Executrix: Therefore to avoid all unnecessary trouble, notice is hereby given, that such of the forefaid debts as are not paid, or satisfied, before the first day of January next, will be sued for without further intimation or delay.—Also, To be SOLD or LET by the Subscriber for a term of years, and entered upon immediately, That very commodious and well situated House at Chambly, commonly known by the name of the Red House, with twelve acres of land, including a very good Orchard belonging thereto.—Also, another House and Lot adjoining to the former, containing thirteen acres of excellent arable land, with barn, stables, &c. &c. Any person wishing to purchase or rent the above-mentioned houses and lots, may be accommodated with either of them separately or otherwise, on the most reasonable terms, by applying to me,
Montreal, 29th October, 1788. *1p THOMAS M'CORD.

WHEREAS Eli Branfon of Montreal, Gentle-
 man, has lately purchased of Jean Marie Calvé de la Côte des Neiges, farmer, and guardian to his minor children, a lot of land situate at said Côte des Neiges in the precincts of Montreal, containing five arpents in front and twenty-one arpents in depth, bounded in front by the King's road, behind by the land of Decaries, on one side by the Honorable Longueuil, and on the other side by Michael Barthelet dit Savoyard, with a stone dwelling-house, barn, stables and other out-houses, with the appurtenances thereunto belonging.
 And whereas the greatest part of the purchase money thereof is to be paid on the twenty-fourth day of December next, and the remainder on the first day of May then and now next: All persons having claims on the above premises or any part thereof, by mortgage or otherwise, are requested to give notice thereof, in writing, to the subscribing Notary at his office in Notre Dame street, Montreal, on or before the said twenty-fourth day of December, otherwise the Purchaser will pay the same, and shall avail himself of this advertisement.
Montreal, 3d November, 1788. JOHN GERBRAND BEEK, Pub. Notr.

THE Subscriber being duly nominated and ap-
 pointed Sequestrator to the Estates of Cadwallader Blaney, and George Smyth of Saint John's, deceased, all persons having any demands on either of the said Estates, are hereby requested to send their accounts properly authenticated to him at his office in Notre Dame street, that they may be settled as soon as possible; and all those who are indebted to either of the said Estates to pay the same to him, being duly authorized for that purpose.
Montreal, 30th October, 1788. ***** JOHN GERBRAND BEEK.

ARRIVED IN THE MAXWELL FROM LONDON, AND
For SALE by GEORGE IRWIN,
A General and compleat assortment of Dry Goods,
 amongst which are a variety of Carron Stoves—all which he will sell on the most reasonable terms.

THE Subscriber having bought on the 20th ult.
 at Public Vendue, the whole of the OUTSTANDING DEBTS due to the different Estates of Mr. JAMES MACKENZIE and Mr. THOMAS BURN, late of this place, Merchants, and being legally constituted sole Proprietor of the same, requests all those who may owe either or both of the said Estates, immediately to pay the same, or give such other Speciality as will allow him to close their Accounts on the Books kept by the said Mr. JAMES MACKENZIE and Mr. THOMAS BURN.
Montreal, 6th October, 1788. ***** JAMES DUNLOP.

TO BE SOLD VERY CHEAP FOR READY MONEY.
By Alexander & Thomas Wilson;
ROSE BUTTER of the first quality; best London
 made Mould CANDLES; Cheshire CHEESE; Irish MESS PORK in Barrels, and sundry DRY GOODS.—*Quebec, 29th September, 1788.*

IMPORTED in the CARLETON, LONDON, and FLORA, and for SALE
 By MATHEW & JOHN MACNIDERS, Uppertown:

A Neat Assortment of Calicoes, Cottons, Muslins,
 Muslins, Gauzes, Ribbons, Shawls, Dimities, Satinets, Taffies, Tapes, &c. Ladies Sattin, Morocco, and Sattinet Shoes and Slippers; Gloves and Mitts fashionable colours; Silk, Cotton, Thread and Worsted Stockings; Orkney knit Stockings and Mitts; Cambricks; Irish Linens from 1s. 3d. to 5s.—Russia and Scotch Sheetings, Tykens; Printed Velvevets and Corduroys; Cloths, Serges, Callimancoes, Camblots; fashionable Buckles and Buttons; Hatts; Gentlemen's fine stitched heel'd Pumps; Calf Channel and common ditto. Children's Shoes and Pumps; Perfumery, Jewellery, Carpets, Blankets, Hair Brooms, Mops, Scrubbing, paint and white-wash Brushes, Robin Hair, &c.—An assortment of the most fashionable Glass and Queen's Ware; Spiceries, Mustard, Basket Salt; best Florence Oil in Flasks; Paints and Oil; Nails of all kinds; Iron-mongery, Calf-skins, Ben and Crope Sole Leather.

A L S O, warranted of the best Qualities,
 Port, Madeira, Sherry, and Frontinac Wines in bottles; London Porter in hotheds and bottles; Jamaica Spirits, West India Rum, French Brandy, Geneva, Shrub, White-wine Vinegar and Lime juice; Hyson, Souchong, Green and Bohea Teas; double and single refined Sugars, Muscovado ditto.—Chester Cheese, Chocolate, Coffee, Orange and Lemons; Bloom and Sun Raisins, Turkey Figs, Prunes, Currants and Almonds. A variety of articles too tedious to enumerate, all which, they will dispose of very low.

ON VIENT DE PUBLIER LE CALENDRIER DE QUEBEC, POUR L'ANNEE 1789.

QUEBEC: Printed by W^m. BROWN, in Mountain-street. A QUEBEC: chez G. BROWN, au milieu de la Grande Côte.

ETIENNE DUCHENOIS, Curateur créé à la
 Succession vacante de feu Antoine Derosier, vivant demeurant à Berthier, donne avis au public, qu'autorisé par justice à vendre les biens fonds de cette Succession, il vuidera ses mains des deniers qui en proviendront le 24 Décembre prochain.
 Si quelqu'un a des droits sur les dits biens par hypothèque ou autrement, il est averti d'en donner avis au dit Sieur Duchenois en sa demeure à Montréal, rue Ste. Therese, sous le terme susdit, passé lequel il se prévaut du présent avertissement et passera outre
 MONTREAL, le 20 Novembre, 1788.

BUREAU GENERAL DE POSTE
Pour les Provinces de Sa Majesté dans l'Amérique Septentrionale.
 QUEBEC, 13 Novembre, 1788.

UNE Malle pour Angleterre sera close à ce Bureau
 Lundi le 8 Décembre à 4 heures après midi; et sera acheminée de Montreal Jeudi le 11 du dit mois, pour être mise abord du Paquebot de sa Majesté qui partira de la Nouvelle-York pour Falmouth, Mercredi le 7 de Janvier prochain.
 Le Postage du Paquebot ne peut être reçu en Amérique; mais celui d'ici à la Nouvelle-York doit être payé au Bureau où les lettres seront mises.
 Les lettres pour aucune partie du Continent d'Europe doivent être envoyées sous enveloppe à un correspondant à Londres, sans quoi elles ne seront point acheminées.
 HUGH FINLAY, Deputy Directeur Général de la Poste.

TOUS ceux qui ont des demandes sur la Succession
 de défunt John Macnamara, de Berthier, sont par le présent requis d'envoyer leurs comptes dûment authentiqués au soussigné, afin qu'ils soient réglés sitôt que possible; et tous ceux qui sont redevables à la dite Succession, ou à celle de défunt Hugh Farries, ci-devant de Montréal, sont pareillement requis de payer leurs balances respectives au soussigné, qui est dûment autorisé de recevoir, comme Exécuteur testamentaire du dit John Macnamara, et Procureur de l'Executrice: C'est pourquoi, afin d'éviter toutes peines inutiles, avis est par le présent donné, que les dettes qui ne seront point acquittées d'ici au premier jour de Janvier prochain seront poursuivies sans autre avis.—A U S S I à VENDRE ou à LOUER par le soussigné, pour un nombre d'années, et à prendre possession incontinent, une maison très commode et très bien située à Chambly, communément nommée la Maison Rouge, avec 12 acres de terre, comprenant un très bon verger qui en dépend. Aussi une autre maison et emplacement y joignant, contenant 13 acres d'excellent terrain labourable, avec une grange, des étables, &c. &c. Ceux qui souhaiteront faire l'acquisition, ou louer les susdites maisons et terrains, pourront avoir l'une ou l'autre des dites premises séparément, ou autrement, aux termes les plus raisonnables, en s'adressant à moi,
Montreal, 29 Octobre, 1788. THOMAS M'CORD.

ELIE BRANSON, Gentilhomme de Montréal,
 ayant depuis peu acquis de Jean Marie Calvé, de la Côte des Nèges, tuteur de ses enfans mineurs, une pièce de terre située au dit lieu de la Côte des Nèges, dans la précincte de la ville de Montréal, contenant cinq arpents de front et vingt-un arpents de profondeur, bornée devant par le chemin du Roi, derrière par la terre de Decaries, d'un côté par l'Honorable Longueuil, et d'autre côté par Michel Barthelet dit Savoyard, sur laquelle sont bâties une maison en pierre, une grange, des étables et autres bâtimens dépendans, avec les appartenances qui en dépendent.
 Et attendu que la plus grande partie du prix d'achat doit être payée le vingt-quatrième jour de Décembre prochain, et le restant le premier Mai prochain, tous ceux qui ont des prétentions sur les dites premises, ou aucune partie d'icelles, par hypothèque ou autrement, sont requis d'en donner avis au Notaire soussigné, en son étude rue Notre Dame à Montréal, d'ici au dit vingt-quatrième jour de Décembre, faute de quoi l'acquéreur paiera et se prévaut de cet avertissement.
 MONTREAL, 3 Novembre, 1788. JOHN GERBRAND BEEK, Notaire Public. 1p

LE SOUSSIGNE', etant dûment nommé et conf-
 titué Séquestre des Successions de défunts Caldwellader Blaney et George Smyth de St. Jean, tous ceux à qui il est dû par l'une ou l'autre d'icelles sont par le présent priés de lui envoyer leurs comptes à son étude sur la rue Notre Dame, afin qu'ils soient arrangés aussitôt que possible; et tous ceux qui sont redevables à l'une ou l'autre des dites successions de payer entre les mains, etant dûment autorisé à cet effet.
 MONTREAL, 30 Octobre, 1788. JOHN GERBRAND BEEK.

ARRIVE' DE LONDRES DANS LE MAXWELL, ET
A VENDRE par GEORGE IRWIN,
UN assortiment général et complet de marchandises
 sèches; entr'autres articles est une variété de poels d'Ecosse. Il vendra aux prix les plus raisonnables.

A VENDRE AU BUREAU DE CONFIANCE,
 Chez le Sieur ETIENNE FOURNIER, Marchand à Montréal:

Ancien Cours.		Ancien Cours.	
Il. s.	Il. s.	Il. s.	Il. s.
Une bague d'agate arborisé, entourée d'éméraudes et perles fines, : : : 48 0	Un assortiment de boucles d'acier placées en argent, depuis 6ll. la paire, jusqu'à : : : : : 10	Gands de poil d'Angola très fins et chauds, 7 4	Une burine propre à mettre de l'argente-rie et autres effets, en montre, 36
Une boucle de col en or unie, : : : : 84	Habit et veste gros de Naples gris brodés or et argent, : : : : : 96	Une montre d'or unies, à la mode, la pièce, à : : : : : 240	Une pendule mahognai avec sa garniture en or moulu, sonant les heures et demi-heures, : : : 300
Une petite montre en or du dernier gout, 240	Une montre d'argent Française, : : : : 72	Une tabatiere d'écaille à portrait, avec un cercle en or, : : : : 40	Une glact à cadre de mahognai avec des ornemens dorés, de 3 pieds de haut sur 1 pied 7 pouces de large, 150
Un forté piano en bon état, : : : : 360	Uné montre de similor, : : : : : 48	Une montre d'argent Française, : : : : 72	4 Chaises de mahognai, la pièce, à 12
Une tabatiere d'écaille à portrait, avec un cercle en or, : : : : 40	Gands de peau glacés pour homme et pour femme, la paire, à : : : : 4 16	Uné montre de similor, : : : : : 48	Un miroir à toilette ovale, : : : : 36
Uné montre de similor, : : : : : 48	Bas de foye noir pour homme, la paire, à 21	Gands de peau glacés pour homme et pour femme, la paire, à : : : : 4 16	Une bague topaze entourée de diamans, Dragées fines, et pralines, la livre à 3 12
Gands de peau glacés pour homme et pour femme, la paire, à : : : : 4 16	Beau satin noir pour culote, la yde. à 20	Paune, jusqu'à : : : : : 6	Paillies assorties, à toutes sortes d'ours, dans des flacons contenant 1/2 livre chacun, le flacon à 6
Bas de foye noir pour homme, la paire, à 21	Draps de foye noir, de la yde. à 20	Tabac en poudre première qualité 30f. la livre en détail; en gros, : : : 1 4	Une paire de boucles d'Argent a grosse perles, : : : : : 60
Beau satin noir pour culote, la yde. à 20	Dentelle de fil assortie, depuis 36f. l'aune, jusqu'à : : : : : 6	Tabac d'Hollande première qualité, la livre, : : : : : 2	Une paire ditto : : : : : 42
Draps de foye noir, de la yde. à 20	Tabac en poudre première qualité 30f. la livre en détail; en gros, : : : 1 4	Le Sr. Etne. Fournier garantit son tabac pour n'être jamais dans le cas de se gâter; au contraire il assure qu'à le garder il prend de la qualité; il offre ses services au marchands qui en revendent, soit à Québec ou autres places de la province, à bonne composition.	Un casse-noizette en acier garnie en argent : : : : : 15
Dentelle de fil assortie, depuis 36f. l'aune, jusqu'à : : : : : 6	Tabac d'Hollande première qualité, la livre, : : : : : 2	Un assortiment de beaux rubans lustrés, à un prix raisonnable. : : : : : 60	Boucles à pierres, pour jarretiere divers prix. Gance et bouton de chapeaux en acier 18
Paune, jusqu'à : : : : : 6	Le Sr. Etne. Fournier garantit son tabac pour n'être jamais dans le cas de se gâter; au contraire il assure qu'à le garder il prend de la qualité; il offre ses services au marchands qui en revendent, soit à Québec ou autres places de la province, à bonne composition.	Toutes sortes de parfums, à bonne composition. : : : : : 60	Dentelles de soie noire depuis 25s. jusqu'à 6
Tabac en poudre première qualité 30f. la livre en détail; en gros, : : : 1 4	Un assortiment de beaux rubans lustrés, à un prix raisonnable. : : : : : 60	Etouffes de foye brochés et brodés or et argent, depuis 30ll. la yde. jusqu'à 60	Dentelles frapées depuis 12f. jusqu'à 25f. la yd.
Tabac d'Hollande première qualité, la livre, : : : : : 2	Un assortiment de beaux rubans lustrés, à un prix raisonnable. : : : : : 60	Un assortiment de plumes pour les Dames de différents prix. : : : : : 84	Un tapis neuf de 10 pieds de longueur sur 9 pieds de large. : : : : : 84
Le Sr. Etne. Fournier garantit son tabac pour n'être jamais dans le cas de se gâter; au contraire il assure qu'à le garder il prend de la qualité; il offre ses services au marchands qui en revendent, soit à Québec ou autres places de la province, à bonne composition.	Un assortiment de beaux rubans lustrés, à un prix raisonnable. : : : : : 60	Plusieurs taffetas noirs à bon marché.	